



Petite enfance : des droits pour ouvrir à la citoyenneté ?

Introduction

Dans un monde où chacun perçoit l'autre comme une menace dès lors qu'il transgresse les codes et rites sociaux, où il est difficile de projeter ses enfants dans un avenir perçu comme incertain, où les enfants d'aujourd'hui et de demain doivent sauver ceux d'hier,

Nous voulons que, dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, il soit encore possible de vivre pleinement son enfance, de tisser des liens, de construire son histoire, d'élaborer des compétences et de développer son sentiment d'appartenance, toutes choses qui mènent peut-être à la citoyenneté.

Qu'entend-on par citoyenneté ?

Nous entrons tous dans un monde déjà là, dont les valeurs et principes nous sont antérieurs. Nous devons participer à l'évolution continue de ce monde, de manière autonome et responsable tout en tissant des liens avec ceux qui nous entourent.

L'adhésion, en tant qu'adulte, à des valeurs de solidarité et de responsabilité et la mise en pratique de celles-ci au quotidien, sont sans aucun doute facilitées si l'on s'est senti personnellement respecté, en tant qu'enfant, dans ses droits et son autonomie.

Adhérer à des valeurs sociales engage à participer à la vie de la Cité, à son développement, à vivre ensemble, à développer en soi les notions de choix, de respect, de tolérance, qui sont fondatrices de la démocratie.

« Elever un humain vers des valeurs qui ne soient pas matérialistes, c'est l'inscrire solidement dans une communauté, l'inciter à participer à la vie de cette communauté, l'engager dans la vie sociale, le valoriser et l'individualiser ».

H. Bernard, rédactrice en chef de la revue DADA.

Cette citoyenneté qui nous tient à cœur passe par un sentiment d'appartenance. Sentiment d'appartenance à une famille, à un groupe, à une culture, à une Cité.

Ainsi, le rôle d'une politique de la petite enfance est de soutenir les institutions de la petite enfance dans leur mission de faciliter l'acquisition par les enfants et leurs parents d'un sentiment d'appartenance et dans le même temps d'une autonomie nécessaire à l'appropriation de valeurs sociales et responsables.

Cette mission se fait prioritairement à travers les savoir-faire et savoir-être des professionnels de la petite enfance. En effet, l'accueil du jeune enfant requiert de la part des professionnels un va-et-vient constant entre leur pratique auprès des enfants et les connaissances théoriques acquises qui leur permettent de donner sens à leur action.

L'exercice des métiers de la petite enfance consiste donc à construire un espace sécurisant et à donner les outils qui permettront chez l'enfant l'émergence du sentiment d'appartenance et l'exercice de son autonomie. Tout cela, en tenant compte des valeurs familiales nécessaires à l'équilibre de l'enfant.



L'exercice de la citoyenneté dans les institutions de la petite enfance

Si les institutions de la petite enfance refusent de réduire leurs actions à l'apprentissage des seuls droits et au contraire montrent à l'enfant et à ses parents la nécessité de relations respectueuses entre les personnes comme d'une attitude individuelle responsable et active au sein de la collectivité (quartier, cité), alors les institutions de la petite enfance deviennent un parcours citoyen pour les plus petits et les grands.

Ce parcours citoyen trouve son expression dans :

- les activités proposées aux enfants ➤ culture institutionnelle ;
- l'inscription de l'institution dans son quartier et la Cité ➤ culture communautaire;
- la collaboration avec les parents dans le respect de leurs expériences ➤ culture familiale.

Les interactions et actions visant à donner à l'enfant la possibilité de construire et de s'approprier des outils pour évoluer et s'adapter, demandent plusieurs niveaux d'actions qui sont interdépendants les uns des autres.

Le 1^{er} niveau est "opérationnel" : c'est celui des interactions quotidiennes enfants-adultes, enfants-enfants, adultes-adultes.

Le 2^{ème} niveau est "stratégique" : c'est la structure, l'organisation et les projets développés.

Le 3^{ème} niveau est "politique" : c'est les options prises par une Cité qui vont déterminer les objectifs fixés et les moyens mis à disposition de la petite enfance.

Ces niveaux sont interactifs et s'influencent les uns les autres. Ainsi les options politiques prises en matière de petite enfance vont bien évidemment influencer sur les actions menées sur le terrain.

Orientation politique et stratégique – Ville de Genève

Le rôle d'une cité est de promouvoir les droits de l'enfant et de prendre les mesures nécessaires pour qu'ils soient respectés.

Il est aussi de développer une politique de la petite enfance qui facilite dès le plus jeune âge le développement des sentiments d'appartenance à une collectivité et d'intégration à celle-ci. Des services petite enfance, de qualité et en nombre suffisant, qui soutiennent les parents dans leur rôle, sont le fleuron d'une Cité.

La Ville de Genève, convaincue de ce qui précède, a inscrit la petite enfance comme l'une de ses priorités politiques à travers les 6 axes suivants.



1. Développement et promotion des places d'accueil – diversification des structures

- **Créer des places d'accueil en suffisance**, afin de permettre à chaque famille qui le souhaite de pouvoir faire garder son enfant et à chaque enfant de faire ses premières expériences de vie collective.
- **Faciliter pour les parents l'accès à ces modes de garde** : des tarifs adaptés aux revenus des parents et la création du Bureau d'information petite enfance (BIPE) en sont le reflet.



Niveau politique	Niveau stratégique	Objectifs
Politique de développement Lieux d'accueil en suffisance	Ouverture de nouvelles structures Adaptation de l'offre à la demande (horaires)	Une place pour chaque enfant, selon les besoins des familles; socialisation possible pour chacun
Harmonisation et diversification des structures d'accueil	Regroupement des IPE* par secteur; organisation plus efficiente et complémentarité des structures dans leur offre par quartier	Choix d'une variété de services d'accueil pour les parents; cohérence de la prise en charge
Financement suffisant	Subvention au déficit Tarifs adaptés aux revenus des parents Sources de financement multiples (fédérales, cantonales, communales) Crédits d'investissement	Conditions optimales pour un accueil de qualité Accès facilité pour chaque famille Harmonisation fédérale

* I.P.E. : institution de la petite enfance

2. Insertion dans la Cité, environnement

- **Aménager des espaces d'accueil adaptés à l'enfant.**

- **Développer le travail en réseau avec le quartier**, les autres services sociaux et de l'enfance dans le but d'accompagner —d'une part les enfants dans leur processus d'individuation, de socialisation et d'enracinement dans leur quartier, —d'autre part, les familles dans leurs tâches d'éducation et dans leur intégration sociale.

Niveau politique	Niveau stratégique	Objectifs
Développement durable, qualité de l'environnement	Rapport qualité-prix Concepts énergétiques Disposition de l'équipement, choix des matériaux (architecture et urbanisme) Espaces de qualité reflétant la philosophie éducationnelle (édition d'un guide à l'intention des architectes par la Ville de Genève) Normes sécurité et hygiène	Insertion dans le quartier Espace en suffisance et adapté aux tout-petits Sensibilisation des enfants à un environnement de qualité
Offrir une place aux enfants dans la Cité	Places de jeux Liens de proximité entre les IPE* et les équipements de quartier Collaboration inter-services et inter-départements (espaces verts, service des écoles, musées, instruction publique, action sociale...)	Enracinement des enfants et familles dans leur Cité Appropriation de l'espace public

*I.P.E. : institution de la petite enfance

3. Formation, statut professionnel et éthique



- **Soutenir la formation et la réflexion éthique des professionnels** qui doivent avoir suffisamment d'espaces, d'outils et de connaissances pour questionner leur pratique.
- **Reconnaître le travail des professionnels de la petite enfance.**

Niveau politique	Niveau stratégique	Objectifs
Emploi et formation professionnelle	Convention collective de travail Validation des acquis Formation continue	Reconnaissance du travail des professionnels Optimisation des ressources humaines disponibles et valorisation des parcours individuels Elargissement des compétences et maintien de la qualité de l'accueil
Ethique	Commission éthique Code de déontologie	Favoriser la réflexion éthique et déontologique des professionnels, garantissant un accueil de qualité.

4. Qualité de la prise en charge et mission de prévention

- **Assurer des conditions pédagogiques et créer des outils** visant à accompagner les équipes dans leur mission d'accueil, d'éducation sociale et de prévention

Niveau politique	Niveau stratégique	Objectifs
Accueil et éducation de qualité	Edition du guide "Pour un accueil de qualité dans les institutions de la petite enfance" Normes d'encadrement Création de postes de coordinatrices pédagogiques	Soutien des équipes dans la réflexion et la pratique pédagogique Mise en œuvre d'une philosophie éducationnelle (individualiser et socialiser l'enfant) Assurer un interface entre le terrain et le service petite enfance de la Ville
Prévention	Travail en réseau avec les services de l'enfance et sociaux Alimentation de qualité	Favoriser les processus d'individuation, de socialisation et d'intégration Santé publique



5. Intégration socio-culturelle

- **Favoriser les actions culturelles et l'insertion sociale** à travers des actions d'éveil culturel et l'intégration d'enfants à besoins spéciaux dans les lieux d'accueil collectif.

Niveau politique	Niveau stratégique	Objectifs
Intégration	Présence enfants à besoins spéciaux dans les IPE*; soutien en ressources humaines et matérielles (ex: association d'aide à l'intégration dans la petite enfance: AIPE)	Reconnaissance de la différence Insertion sociale, résilience
Eveil culturel	Projets artistiques, culturels et interculturels diversifiés Projet livres "à la page"	Développement de la créativité de l'enfant, de sa curiosité, de son désir Construction du sens et inscription dans une culture commune Lutte contre l'illettrisme, développement du plaisir de lire

*I.P.E. : institution de la petite enfance

6. Soutien à la parentalité

- **Orienter, informer et accueillir les familles**; considérer les parents comme les partenaires privilégiés de l'institution

Niveau politique	Niveau stratégique	Objectifs
Soutien à la parentalité	Création du bureau d'information petite enfance (BIPE) InforFamilles – ProJuventute (lieu d'accueil et site internet) Présence des parents dans les comités (conseils d'administration) des IPE	Offrir aux familles un lieu d'information unique d'inscription dans une institution ou d'informations concernant la petite enfance en Ville de Genève. Lutte contre isolement des familles Etablir un partenariat entre les institutions et les parents dont les enfants fréquentent les institutions.

Conclusions

Les institutions de la petite enfance jouent un rôle fondamental dans le devenir citoyen des jeunes enfants mais aussi dans le soutien aux familles.

Aujourd'hui, les modes de vie au sein de la communauté se transforment au rythme des phases qu'elle traverse. Les interventions, les prestations, la créativité d'une Cité se doivent de reconnaître et d'accompagner ces changements afin d'offrir aux enfants un environnement suffisamment bon pour qu'ils puissent y vivre leur enfance en toute quiétude et aux parents des prestations qui leur permettent d'exercer leur rôle de parents et de citoyen/ne/s actif/ve/s au sein de leur communauté.



Suggestions – recommandations

En fonction de ce qui précède, les recommandations de la Ville de Genève en matière de politique de la petite enfance visant à promouvoir les droits de l'enfant sont :

1. Développer et promouvoir des places d'accueil extra-familiales répondant aux besoins des enfants et de leurs familles.
2. Faciliter l'insertion des enfants dans la Cité en créant à leur intention un environnement urbain approprié.
3. Promouvoir la qualité de l'accueil offert aux enfants dans les institutions de la petite enfance et favoriser la formation comme la réflexion éthique des professionnels accueillants.
4. Faciliter l'intégration socio-culturelle des enfants et des familles
5. Soutenir la parentalité

Genève, septembre 2004